

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 332 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris 47, rue Bobillot (13e), pour l'année 2019. 2019-03472, 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO